

Arasement du seuil du Petit Cavron sur la Planquette



Localisation

Département : Pas-de-Calais (62)

Bassin versant : Canche

Cours d'eau : La Planquette

Ville : Cavron-Saint-Martin

Opération

Propriété(s) : Propriétaires Privés

Gestionnaire(s) : Privé

Type d'action : Arasement

Début et durée de l'action : Septembre 2014 (2 jours)

Surface concernée : 1.7 km de cours d'eau rendus accessibles pour l'ensemble des espèces piscicoles

Maîtrise d'ouvrage : FDAAPPMA62

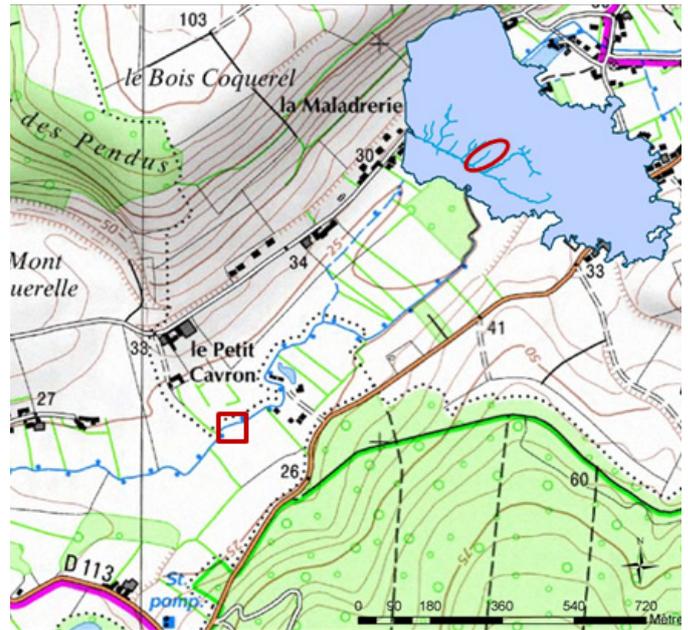
Maîtrise d'œuvre : FDAAPPMA62

Entreprise : Husson T.P

Montant de l'opération : 4920 euros TTC

Plan de financement : 50% AEAP (2460 euros) ; 50%

Conseil Régional (2460 euros)



Contexte

Le bassin versant de la Canche est fréquenté par de nombreuses espèces holobiotiques telles que la truite Fario, le chabot ou par des espèces amphihalines comme l'anguille, la truite de mer où les lamproies. Le PDPG62 précise que la présence de nombreux obstacles difficilement franchissables voire infranchissables, perturbent et limitent les migrations nécessaires à la réalisation des cycles biologiques des espèces piscicoles. L'article L217-17 du Code de l'Environnement classe les cours d'eau prioritaires du bassin de la Canche en « Liste 2 » et impose à tout propriétaire d'ouvrage hydraulique de rétablir la libre circulation piscicole et sédimentaire en toute condition hydraulique afin de respecter la fonctionnalité naturelle des cours d'eau.

Objectifs et enjeux

Le seuil du Petit Cavron perturbait la libre circulation piscicole et sédimentaire sur la Planquette, affluent de la Canche. Ce seuil agricole sans usage présentait une chute de 0.92 m qui était infranchissable pour les espèces ayant de faibles capacités de saut et engendrait des retards à la migration pour les autres espèces piscicoles.

Face à ce constat, la FDAAPPMA62 a conventionné avec les propriétaires de cet ouvrage et a procédé à son effacement total garantissant ainsi les migrations au droit de l'ancien ouvrage. De plus, la suppression de cet obstacle a permis de diversifier les faciès d'écoulements naturels et ainsi augmenter les capacités d'accueil et de production du cours d'eau.

Modalités des travaux

- 1) Arasement total de l'ouvrage ;
- 2) Abattage de 9 peupliers situés en haut de berge ;
- 3) Comblement de la fosse de dissipation par recharge granulométrique, favorable à la fraie.



Gains écologiques attendus

Ce seuil résiduel sans usage privait l'accès aux zones de reproduction pour les espèces telles que le chabot et la lamproie sur plus de 1.7 km.

Concernant les salmonidés, les caractéristiques de l'ouvrage prouvaient également que la franchissabilité pour ces espèces se limitait aux individus d'une certaine taille dotés d'une bonne capacité de saut, ce qui n'est pas le cas pour l'ensemble de la cohorte susceptible de se présenter au droit de l'ancien seuil hors/pendant la période de reproduction.

La suppression de l'effet retenue a rendu l'espace de liberté au cours d'eau qui a retrouvé sa mobilité d'origine. Par conséquent, nous pouvons supposer que des zones de reproduction, de caches et d'abris apparaîtront au sein de l'ancien effet bief et amélioreront de manière notable le fonctionnement du cours d'eau sur des critères physiques, chimiques et biologiques.

L'ensemble des gains physiques et biologiques ont été quantifiés grâce au suivi réalisé après le chantier.

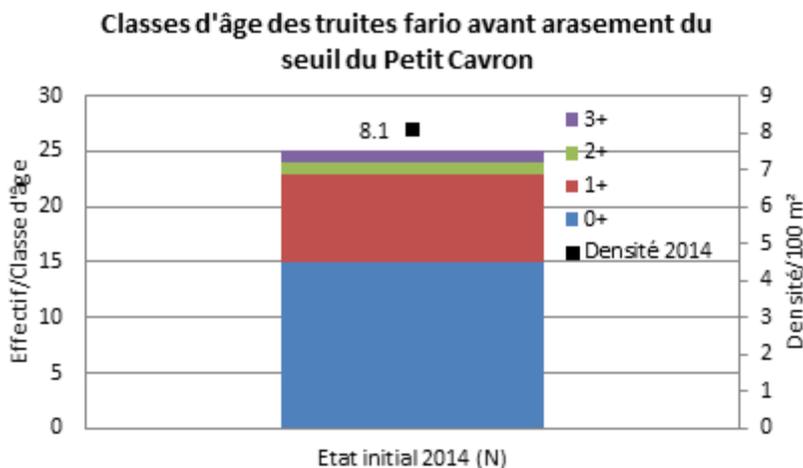
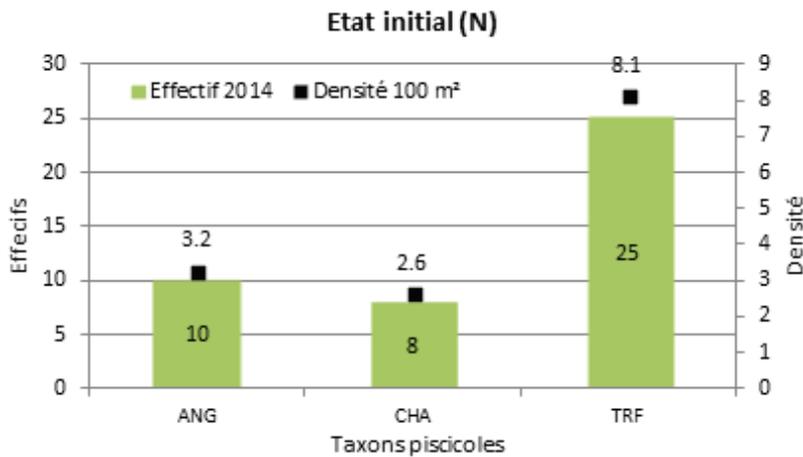
Suivi biologique

Afin de suivre l'efficacité des différentes actions de restauration et de démontrer les gains écologiques obtenus, plusieurs indicateurs ont été choisis pour suivre l'efficacité du projet.

Suivi du nombre de nids de ponte

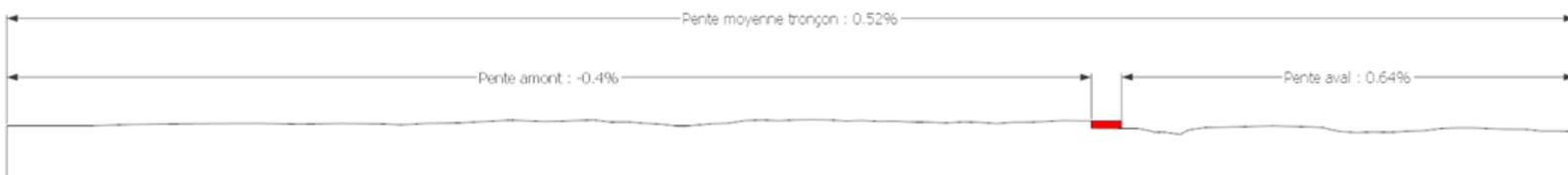
Un nid de ponte (salmonidé indéterminé) a été observé au droit de l'ouvrage pendant l'hiver qui a suivi l'arasement du seuil (2014). Le suivi nid de ponte de l'hiver 2015 a permis de compter des nids de Truite fario sur la recharge granulométrique réalisée au droit de l'ancien seuil.

Réalisation de pêches électriques (Inventaire Complet)

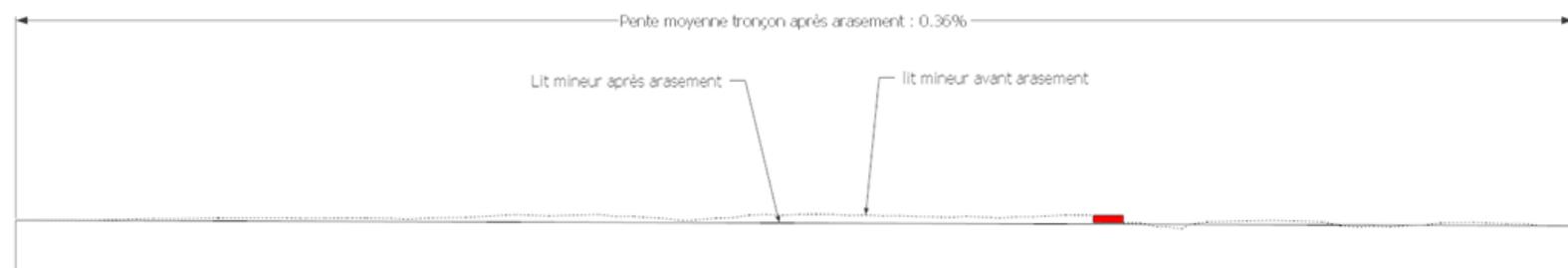


La pêche électrique d'état initial avant travaux a permis d'observer une population de Truite fario bien équilibrée composée d'adultes (2+ et 3+) et de juvéniles (0+ et 1+). Les densités sont de 8 truites /100 m², 3 anguilles/100 m² et 2.5 chabots /100 m². Une bonne biodiversité a pu être mise en avant par la capture d'espèces accompagnatrices de la truite telles que l'anguille et le chabot. Les prochaines pêches de suivi permettront de mettre en évidence les gains écologiques générés par le projet.

Suivi hydromorphologique en N+2 : relevés topographiques (profil en long, transects)



Profils et pentes avant travaux



Lors de l'élaboration du projet, des relevés topographiques ont été réalisés afin d'évaluer l'état initial du site et d'estimer l'évolution du profil en long du lit mineur après arasement du seuil. Les travaux doivent permettre de retrouver des écoulements naturels et diversifiés (alternance radiers / mouilles) et des habitats aquatiques de qualité. Le transport sédimentaire, généré par la suppression de l'ouvrage, doit permettre de restaurer le substrat de fond (granulométrie de type cailloux / graviers) et le chenal préférentiel du cours d'eau dont les dimensions (largeur du lit, profondeur) se rapprocheront de l'état naturel du milieu. Les résultats du suivi durant les prochaines années permettront d'estimer les gains écologiques générés.

Planning prévisionnel de suivi des indicateurs

Pêche électrique	N	-	-	N+3	-	-	N+6
Suivi nid de ponte	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6
Hydromorphologie	-	-	N+2	-	-	N+5	-

Contacts projet :

Restauration Ecologique : benoit.blazjewski@peche62.fr

Suivi biologique : benoit.rigault@peche62.fr

Suivi administratif et financier : julien.boucault@peche62.fr